

empte de tout entêtement irraisonnable qui fasse obstacle à des négociations susceptibles d'aboutir à un règlement. S'il lui faut insister sur une adhésion rigide à certains principes indispensables à l'unification, elle n'a pas à se montrer aussi inflexible sur la question des méthodes. Ce qui compte, c'est le résultat final et non les moyens. Il ne s'agit pas d'imposer mais de négocier un règlement. L'œuvre parfois longue et ingrate de conciliation et de pacification est la plus louable de celles qu'accomplit l'ONU et elle lui a valu dans le passé des succès remarquables.

Dans ses efforts pour reconstruire l'État démantelé de Corée, l'ONU selon le délégué canadien, ne doit pas s'attacher éternellement aux formules déjà établies et il importe que les négociations en vue d'un règlement politique groupent tous les éléments coréens qui doivent être parties à ce règlement même si "nous avons des raisons de mettre encore en doute la bonne foi des Nord-Coréens".

En concluant, M. MacKay a déclaré que la résolution des États-Unis paraissait conforme aux principes qu'il avait exposés. "Elle invite à continuer la recherche d'un moyen de réaliser l'unification, insiste sur les principes fondamentaux qui, comme je l'ai déclaré, doivent servir de base au règlement mais n'exclut pas les négociations en vue d'une solution qui satisfasse les demandes légitimes de tous les intéressés".

La Commission a adopté la résolution par 56 voix contre 8 (bloc soviétique), et 13 abstentions (Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Égypte, Finlande, Inde, Indonésie, Jordanie, Arabie Saoudite, Soudan et Syrie).

Au cours du débat général qui suivit l'adoption de la résolution, l'attitude du Canada fut à maintes reprises évoquée avec approbation et, de façon générale, les délégués firent preuve de modération. La résolution fut approuvée le 11 janvier par 57 voix contre 8, et 9 abstentions.

Voici le texte du discours de M. MacKay :

Nous regrettons tous, j'en suis sûr, qu'on n'ait guère progressé, depuis les derniers débats, vers la création d'une Corée unifiée, libre et pacifique. Nous devons cependant reconnaître, qu'il faudra du temps pour réduire les tensions et apaiser les passions, résultat inévitable d'un conflit aussi violent et aussi tragique. Nous ne devons pas relâcher nos efforts en vue d'un règlement, et il n'y a pas lieu de désespérer si nous n'y sommes pas encore parvenus. Nous avons lieu de nous réjouir de ce que l'armistice ait été maintenu et de ce que les Coréens aient pu consacrer leur étonnante énergie au relèvement et au développement de leur pays, et dans le Sud à l'organisation d'élections dont les résultats démontrent qu'on s'est largement prévalu du droit de voter librement. Nous souhaitons seulement qu'il nous soit donné de constater les mêmes progrès économiques et politiques dans le Nord et certaines manifestations de cet ardent désir d'indépendance dont ont été témoins plusieurs autres régimes communistes au cours de l'année écoulée. Il est malheureusement encore très difficile de nous rendre compte de quoi que ce soit au sujet de la Corée du Nord; peu de renseignements qui nous parviennent n'ont rien d'encourageant.

L'an dernier, le représentant canadien a préconisé devant cette Commission une attitude pratique et flexible au sujet du problème de l'unification de la Corée. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a dit, mais je tiens à déclarer que ma délégation est aussi convaincue qu'elle l'était à ce moment.